



Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. 8164 Projet de loi portant
1° modification de la loi du 30 novembre 2022 relative à la concurrence ;
2° mise en œuvre du règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 ;
3° mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2560 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers (prochaine réunion) *

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Francine Closener, M. Léon Gloden, M. Charles Margue, Mme Octavie Modert (en rempl. de M. Serge Wilmes), M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber

M. Georges Sold, du groupe parlementaire LSAP

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, M. Sven Clement
Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué
M. Franz Fayot, Ministre de l'Economie

*

Présidence : Mme Francine Closener, Président de la Commission

*

1. 8164 Projet de loi portant

1° modification de la loi du 30 novembre 2022 relative à la concurrence ;

2° mise en œuvre du règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 ;

3° mise en œuvre du règlement (UE) 2022/2560 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Renvoyant aux décisions prises lors de la réunion du 16 mars 2023, Madame le Président rappelle que le projet de rapport sous rubrique a été transmis le 17 mars 2023 aux membres de la commission et accorde la parole à Madame le Rapporteur.

Madame le Rapporteur résume brièvement son projet de rapport et s'enquiert d'éventuelles observations ou questions y relatives. Elle ajoute que le projet de loi sous rubrique figure déjà à l'ordre du jour de la séance publique du jeudi 23 mars 2023 avec un temps de parole suivant le modèle de base.

Constatant qu'aucune observation ou question ne s'impose, Madame le Président décide de procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés de la commission.

2. Divers (prochaine réunion)

Il est rappelé que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 23 mars 2023, à la plage horaire habituelle, également sous forme de visioconférence.

Luxembourg, le 22 mars 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact